

Motion 1580

pour un meilleur encadrement médico-social dans les écoles primaires

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'augmentation du nombre d'élèves à l'école primaire (+6000 élèves dans l'enseignement enfantin et primaire entre 1993 et 2003) ;
- la complexité croissante de la gestion des classes ;
- la progression du nombre d'enfants devant affronter des problèmes sérieux en raison des difficultés que rencontrent les familles ;
- l'augmentation régulière des signalements de situations de maltraitements physiques, psychiques, abus sexuels ou négligences sur les enfants ;
- la surcharge de travail des infirmier-ère-s dans les écoles primaires, (1 infirmier-ère pour 2000 élèves) ;
- la volonté du DIP d'atteindre l'objectif d'un-e infirmier-ère pour 1500 élèves,

invite le Conseil d'Etat

- à faire rapport sur les mesures existantes pour faire face à ces problèmes ;
- à encourager les infirmier-ère-s scolaires à suivre une formation continue leur permettant de faire face aux nouvelles situations sociales rencontrées ;
- à proposer toutes mesures utiles pour mieux coordonner les intervenants et services existants dans les principaux départements concernés (DIP, DASS) ;
- à renforcer, par réallocation de postes au sein de l'Etat, les effectifs et les moyens médico-sociaux au sein de l'enseignement primaire, afin de répondre aux nouveaux besoins en la matière.